

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE L'IUT DE CLERMONT-FERRAND**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 30 JUIN 2017,**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L713-1, L713-9, D713-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu l'avis favorable du Conseil de l'IUT de Clermont-Ferrand du 26/06/2017 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'IUT De Clermont-Ferrand tel que proposé en annexe.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne,  
Vu la présentation de M. le Directeur de l'IUT de Clermont-Ferrand, Nicolas MAINETTI,  
Après avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1**

Le Conseil d'Administration approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'IUT de Clermont-Ferrand tel que proposé en annexe.

**Article 2**

Le Conseil d'Administration approuve les précisions suivantes relatives aux engagements de l'Université Clermont Auvergne apportées au CPOM de l'IUT de Clermont-Ferrand :

1. Dotation horaire - enveloppe d'heures d'enseignement :

Stabilité par rapport à l'année 2016/2017. Une discussion sera engagée entre l'IUT et la présidence si l'augmentation des effectifs nécessite l'ouverture de nouveaux groupes d'étudiants.

2. Potentiel BIATSS :

Stabilisation du potentiel.

3. Ouverture d'un 3<sup>ème</sup> département à Aurillac

L'UCA soutiendra le projet en attribuant à l'IUT les moyens fléchés donnés par l'Etat pour ce département.

4. Soutien aux associations sportives

L'UCA s'engagera dans une politique de développement de la vie étudiante et universitaire sur les différents campus sur lesquels l'IUT est localisé, en partenariat avec les collectivités territoriales et la Région.

## 5. Moyens humains

Les demandes formulées par l'IUT (un ingénieur pédagogique par site, un poste de PU dans chaque département) représentent des objectifs légitimes, dont le terme excède le cadre du présent contrat quadriennal. Elles seront traitées dans le cadre des campagnes d'emploi annuelles, en fonction des marges de manœuvre de l'Université.

## 6. Gestion par l'IUT des contrats de recherche

Ce point fera l'objet d'une instruction partagée en 2017, prenant en compte les demandes de l'IUT (réactivité, proximité), la structuration de la recherche et l'organisation financière de l'Université.

Membres en exercice : 37  
Votes : 30  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 1

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-06-30-20\_2

TRANSMIS AU RECTEUR : 03 JUIL. 2017

PUBLIE LE : 03 JUIL. 2017

Le Président,

  
Mathias BERNARD

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*